



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA LOCATION EST PERSONNELLE, ELLE NE PEUT ETRE CÉDÉE OU SOUS-LOUÉE.

Nous refusons l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou de l'emplacement (bébés et enfants compris).

Emplacement plein air :

Le forfait de base comprend l'emplacement (avec électricité, 6 ampères) pour la tente, la caravane ou le camping-car 2 personnes, un véhicule et l'accès aux sanitaires. 6 personnes maximum par emplacement.

En sus : animaux, véhicules (sur parking), personnes supplémentaires, éco participation, emplacement bloqué (du 07/07 au 25/08), taxes de séjours, visiteurs.

Une caution de 20 € est demandée à l'arrivée. Elle est rendue le jour du départ, lors de la restitution à l'accueil de la carte magnétique d'accès au camping.

Frais de dossier 35 € (30/06 au 25/08) sinon 15 €. Arrivée après 12 heures. Départ avant 12h.

Le solde de votre séjour est à régler au plus tard un mois avant votre arrivée.

Hébergement :

Nos hébergements sont entièrement équipés (eau, gaz, électricité 10 ampères), vaisselle, salon de jardin à l'exception du linge de lit et de toilette (les oreillers et les couvertures sont fournis, achat possible de draps). Le forfait de base est de 2 à 7 personnes (selon le type d'hébergement) et un véhicule. En sus : animaux, véhicules supplémentaires (sur parking), éco participation, visiteurs et taxes de séjour. Une caution (300 € pour le mobil home + 80 € pour le ménage) est demandée à l'arrivée. Elle vous sera restituée le jour de votre départ, après déduction des éventuels frais de nettoyage et de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Une somme forfaitaire de 80 € minimum sera retenue si la location n'a pas été nettoyée avant votre départ. Frais de dossier 35 € (30/06 au 25/08) sinon 15 €. La remise des clefs ne se fera en aucun cas avant 16 h. La location sera libérée avant 10 h. Bracelets d'accès : Bracelet obligatoire donnant accès au camping et à toutes ses activités. Eco participation : 0.90 € par personne de plus de 12 ans par jour.

Pour louer :

1. L'acompte est de 25 % du montant total de la réservation.
2. Le solde de votre séjour est à régler au plus tard un mois avant votre arrivée.

Règlement du séjour : chèques en euros, mandats, chèques vacances, CB, espèces, virement.

3. En cas d'annulation du séjour en location, les sommes versées restent acquises à Sunélia Les Pins ou, le cas échéant, remboursées pour les locations de minimum 7 jours en hébergement par la garantie annulation (modalités fixées ci-après).

4. En cas d'arrivée retardée en emplacement/location réservée, nous n'effectuons pas de remboursement. En l'absence de message écrit de votre part précisant que vous avez dû différer la date de votre arrivée, nous reprenons la disposition de l'emplacement ou location 24h après la date prévue de votre arrivée. Le règlement intégral du séjour demeure exigé (les messages téléphoniques ne sont pas admis).

5. Il est prudent de nous téléphoner pour vous assurer des disponibilités avant l'envoi de votre réservation. L'emplacement définitif sera déterminé le jour de l'arrivée, le camping tient compte de vos souhaits mais aucune garantie ne sera donnée (excepté pour les emplacements bloqués). Par retour de courrier vous recevrez une lettre de confirmation qui donnera l'accord définitif de votre réservation.

Heures d'arrivée et de départ : le dépassement des horaires entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

Garantie annulation : Sunélia vous informe que la garantie annulation est offerte pour tout séjour en hébergement de 7 nuits minimum réservé avec acompte. Si vous séjournez sans avoir réservé ou n'avez pas versé d'acompte, ou avez réservé un emplacement plein air cette garantie est exclue.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE « GARANTIE ANNULATION »

Cette garantie prend effet dès la souscription du contrat de location et expire la veille du premier jour du séjour à minuit. Sous réserve du respect des obligations contractuelles, cette garantie vous permet d'obtenir le remboursement des sommes versées, si votre séjour devait être annulé selon la liste exhaustive ci-après dans les cas suivants :

1. Une maladie grave, un accident corporel ou le décès de : • vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, votre tuteur • vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères. Par maladie grave ou accident corporel grave on entend, toute atteinte temporaire ou définitive à votre intégrité physique, constatée médicalement et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.
2. Les complications de grossesse
3. Des préjudices graves nécessitant impérativement votre présence le jour du départ prévu et consécutifs à un vol, à un incendie, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels atteignant votre résidence principale ou vos locaux professionnels détruits à plus de 50 % (Attestation de l'assureur à fournir).
4. Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant la réservation du séjour. Tous ces motifs d'annulation doivent être communiqués par lettre recommandée accompagnée de tous les documents nécessaires constatant les faits (rapport d'expertise, constat des autorités de police, convocation, certificat médical ou de décès...) dès leur survenance et au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant le sinistre ou l'événement. Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables.

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS :

Les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident constaté avant la signature du contrat. •La grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement et ses suites normales •La toxicomanie, l'alcoolisme et leurs conséquences •Les maladies psychiques, mentales ou nerveuses qui n'entraînent pas d'hospitalisation supérieure à 7 jours •Vos actes intentionnels •Les accidents résultant de la participation, à titre professionnel, à tout sport ou compétition ainsi qu'aux entraînements préparatoires •Les accidents résultant de la pratique, à titre amateur et à tout niveau, des sports suivants : sports mécaniques (auto, moto, tout véhicule à moteur), sports aériens •Les épidémies, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi N- 82.600 du 13 Juillet 1982 •La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les grèves, les actes de terrorisme, tout effet d'une source de radioactivité.

Animaux : Les chiens de race Rottweillers, American Staffordshire Terriers, Staffordshire Terriers, Rosas ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux 4 races citées précédemment sont formellement interdits. Les animaux doivent être tatoués et munis de leur carnet de vaccination à jour. Dans les locations, un seul animal de petite taille est admis. Visiteurs : Les visiteurs et invités sont tenus de se présenter à l'accueil et de payer la redevance, l'éco participation. Leur véhicule sera garé à l'extérieur ou sur le parking payant. Les animaux sont payants.

Litige : Tout litige sera soumis à la juridiction compétente de Perpignan.

Règlement intérieur : Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.

Note importante : Strings, paréos, robes-maillot, jupes maillot, shorts de bain, sous-vêtements, combinaisons ou assimilés sont interdits à la piscine.

Aucune brochure n'est à l'abri d'une erreur. Veuillez vous faire confirmer les dates d'ouverture des différents services ainsi que les prix à la réservation. Seuls les prix mentionnés sur votre facture seront contractuels.

REGLEMENT INTERIEUR

- 1.1. Conditions d'admission : Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et à séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping SUNELIA LES PINS implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.
- 1.2. Formalités de police : Toute personne devant séjourner sur le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.
- 1.3. Installation : La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.
- 1.4. Bureau d'accueil : Ouvert de 8h00 à 20h et (9h-12h et 14h-18h30 en basse saison). On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un livre de réclamations ou une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenue à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.
- 1.5. Redevances : Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. **Les campeurs sans réservation ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.** Pour les clients faisant l'objet d'une réservation le séjour sera réglé **au plus tard** un mois avant l'arrivée.
- 1.6. Arrivée et Départ : Arrivée de 16h à 19h. Départ : avant 10 h. Il est impératif de prendre rendez vous au moins 48h à l'avance pour l'inventaire, en cas de départ sans rendez vous ou en dehors des heures prévues, la caution sera renvoyée par courrier.
- 1.7. Bruit et silence : **Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possibles. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. La circulation est interdite entre 23 heures et 7 heures.**
- 1.8. Occupants et Visiteurs : Tous les occupants sont déclarés à la réservation sur le bon d'échange prévu à cet effet, les personnes non mentionnées ne seront pas admises à séjourner sur le camping.
Les visiteurs, après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et devront acquitter une redevance affichée à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.
- 1.9. Circulation et stationnement des véhicules : A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/heures. La circulation des véhicules est interdite entre 23 heures et 7 heures. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant (un seul par hébergement, véhicules supplémentaires à l'extérieur ou sur parking payant). Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements non occupés, ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.
- 1.10. Tenue et aspect des installations : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping. Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol. Les «caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles (mise en place de containers de tri sélectif). Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage, l'étendage ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.
- 1.11. Animaux : Les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse et avoir un carnet de vaccination à jour. Les chiens de races Rottweillers, American Staffordshire terriers, Staffordshire terriers, Rosas ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques, sont formellement interdits. Ils ne doivent en aucun cas rester seuls sur l'emplacement ou dans la location. Nous vous remercions de respecter les lieux et de ramasser leurs excréments.

- 1.12. Activités et services : Il vous sera remis à votre arrivée un bracelet à usage unique que vous devrez porter tout au long de votre séjour et qui vous donne accès au camping et à ses activités. Un contrôle permanent est assuré et les personnes sans bracelet se verront refuser l'accès au camping. Les dates et horaires d'ouverture des différents commerces et structures d'animation sont affichées sur chaque service et communiquées sur simple demande par téléphone.
- 1.13. Espace aquatique : Tenues autorisées : slip de bain, boxer de bain, maillot 1 ou 2 pièces. **Tenues interdites : string, paréo, robe-maillot, jupe-maillot, short de bain, sous-vêtements, combinaisons et assimilés.** Accès interdit aux personnes n'ayant pas respecté le passage sous la douche et dans le pédiluve.
- 1.14. Sécurité
- 1.14.1. Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.
- 1.14.2. Vol : Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.
- 1.15. Jeux : aucun jeu violent, ou gênant ne doit être organisé. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.
- 1.16. Garage mort : Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau, sera due pour le «garage mort ».
- 1.17. Affichage : Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.
- 1.18. Infractions au règlement intérieur : **Chaque résident est tenu de respecter ce présent règlement, sous peine d'expulsion immédiate sans autre formalité et sans aucun remboursement. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.**



Nos Conditions Générales de Vente

EMPLACEMENT PLEIN AIR

Le forfait de base comprend :

- ✓ 1 personne, la 2ème personne est gratuite
- ✓ L'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car
- ✓ L'emplacement pour 1 voiture
- ✓ L'accès aux sanitaires
- ✓ L'accès aux animations, services et équipements de loisirs, à l'exception de ceux indiqués avec suppléments dans chaque établissement

HÉBERGEMENT

Le forfait de base comprend :

- ✓ 4 à 8 personnes (bébés et enfants compris), selon la capacité d'accueil de l'hébergement loué
- ✓ L'emplacement pour 1 voiture
- ✓ L'accès aux animations, services et équipements de loisirs, à l'exception de ceux indiqués avec suppléments dans chaque établissement.
- ✓ Nos hébergements sont entièrement équipés en ustensiles de cuisine, vaisselle, mobilier, couvertures et oreillers.
- ✓ Dans la plupart des établissements, les draps ne sont pas fournis, possibilité de location sur place, sur réservation.

Les établissements Sunélia refuseront l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué (bébé et enfants compris).

Tous les prix de location figurant dans le présent catalogue sont TTC. La TVA appliquée est celle en vigueur actuellement à la date d'édition du présent catalogue au taux de 10%. Toute modification de ce taux entre la date de réservation et la date du séjour, entraînera la modification des prix de location TTC en conséquence.

CAUTION

En hébergement, une caution de 500€ maximum vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution vous sera restituée à la fin du séjour ou renvoyée 5 jours après votre départ, après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Une somme forfaitaire sera retenue si la location n'a pas été nettoyée avant votre départ.

TAXE DE SÉJOUR

Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes d'implantation des établissements, et n'est pas incluse dans le prix du séjour (Voir tableau "Suppléments divers" de chaque établissement).

FRAIS DE DOSSIER

Des frais de dossier d'un montant maxi de 40€ vous seront facturés lors de votre réservation en emplacement plein air et en hébergement.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

- ✓ Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, un règlement de 30% du montant du séjour, majoré des frais de dossier, doit être réglé lors de la réservation.
- ✓ En hébergement et en emplacement plein-air, le solde doit être réglé 30 jours avant la date de votre arrivée.
- ✓ Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'intégralité du montant du séjour majoré des frais de dossier doit être effectuée lors de la réservation.

A réception de votre demande de réservation, l'établissement sélectionné vous enverra, en fonction des places disponibles, une confirmation de location.

Toutefois, il convient de téléphoner pour connaître les disponibilités, préalablement à l'envoi de votre courrier.

DÉLAI DE RÉTRACTION

En vertu de l'article L.121-21-8 loi du 2014-344 du code de la consommation l'ensemble des services et prestations proposés sur ce site, n'est pas soumis au droit de rétraction prévu aux articles L.121-20 et suivants du code de la consommation.

En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-jointes

ANNULATION

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) auprès de l'établissement. En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :

- ✓ les frais de dossier
- ✓ un montant égal à 20% du coût intégral de votre séjour, en cas d'annulation à plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- ✓ le montant intégral de votre séjour, en cas d'annulation à moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Une assurance complémentaire vous permettant d'obtenir le remboursement du montant de votre séjour en cas d'annulation suivant certaines conditions pourra vous être proposée par l'établissement (se reporter aux conditions particulières de vente de l'établissement).

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

- ✓ Pour les jours et heures d'arrivée et de départ, voir tableau des tarifs de chaque établissement
- ✓ Le dépassement des horaires, entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.
- ✓ En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la facturation sera établie sur la base des dates d'arrivée et de départ définies sur le contrat de réservation. Si vous ne vous présentez pas, passé 48 heures sans nouvelles de votre part par écrit, votre réservation sera annulée et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

ANIMAL DOMESTIQUE

- ✓ Les animaux sont acceptés dans certains établissements en emplacement plein air et en hébergement avec supplément, payable à la réservation (voir tableau « Suppléments divers » de chaque établissement).
- ✓ En hébergement, quand ils sont acceptés, un seul par location.
- ✓ Lorsqu'ils sont admis (voir tableau "Suppléments divers" de chaque établissement), vous devez les tenir en laisse et pouvoir présenter leur carnet de vaccination à jour et leur tatouage. Les chiens de race Rottweilers, American Staffordshire Terriers, Staffordshire Terriers, Rosas, ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux 4 races citées précédemment sont formellement interdits.

DIVERS

Dans certains établissements le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée de votre séjour.

Les prix s'entendent TTC.

LITIGE

En cas de litige, la juridiction compétente sera celle du lieu d'implantation de l'établissement. En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont disponible sur le chaque site. Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons : par voie électronique : www.medicys.fr; ou par voie postale : MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy 75009 Paris

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement. Seul l'établissement répond des obligations au titre de ce règlement à l'égard du client. La société Sunelia ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de manquement d'un établissement à ses obligations.

DROIT À L'IMAGE

Lors de votre séjour sur nos campings, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

NOTE IMPORTANTE

Aucune brochure ne peut être à l'abri d'éventuelles erreurs. Veuillez-vous faire confirmer les prix à la réservation, seuls les prix mentionnés sur votre facture seront contractuels.

SAS Sunélia au capital de 264 000 €

414 833 616 R.C.S Bordeaux

Inscription au registre des opérateurs de voyage et de séjours n°IM033100040

Garantie financière : APST

Assurance SAS Sunélia LE GAN - 46 avenue d'Alsace 92003 La Défense cedex.

